PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE. — PRO ARIS ET FOCIS. — SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 AOUT 1899. — Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Jusqu'à la dernière heure.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIEE —ET— Service Spécial DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Nouvelles Etrangères.

PROCÈS DREYFUS.

Dépositions Sans Intérêt.

LECTURE DE LETTRES D'ESTERHAZY.

Le Général Gonse Déclare que Du Paty de Clam a compromis l'état-major.

Le Général de Boisdeffre à la Barre des Témoins.

Presse Associée—

Rennes, 23 août—Maître Labori, premier avocat de la défense et Mme Labori étaient présents dans la salle, quand ont été repris les débats dans l'affaire Dreyfus, accusé de trahison.

Il était 6 h. 40 du matin.

Au moment où Me Labori entrait, un reporter lui a annoncé que le général Roget avait reçu, hier, des documents du major Esterhazy, qui se trouve maintenant à Londres.

Le conseil s'est vivement occupé de cet envoi; il a essayé de glaner, de droite et de gauche, le plus de renseignements possible. Quand le général Roget est entré dans la salle, on s'est aperçu bien vite qu'il était porteur d'un grosse enveloppe qui contenait, sans doute, les documents en question.

En dehors de cet incident, rien à relever au commencement de la séance. Elle a débuté par plusieurs témoignages de peu d'importance, y compris ceux du contrôleur Roy et du major du Breuil.

Ce dernier a déposé que Dreyfus, alors qu il était à l'état-major, pouvait, sans être aperçu, avoir accès aux documents, pendant certaines heures de la journée.

Le prisonnier, dans sa réponse, a admis qu'il était présent à ces heures; mais ses devoirs l'y obligeaient.

Le quatrième témoin, M. du Breuil, s'est présenté comme un simple particulier, mais très intéressant à entendre. Il a même fourni à Maître Labori la première occasion de faire quelques remarques en faveur de Dreyfus.

M. du Brieul, un des témoins de M. Quesnay de Beaurepaire, a raconté l'histoire d'une entrevue de Dreyfus dans le logis d'une connaissance, M. Badson, en 1884, alors que le prisonnier était lieutenant. Il l'a vue avec un homme qu'on lui a dit, à lui, Brieul, être un attaché allemand.

Tel est le résumé de ce témoignage. Il y faut relever quelques échappés inconscientes.

En voici un exemple: Du Breuil aurait dit à cet ami qu'il ne pourrait plus fréquenter sa maison, si l'Allemand la fréquentait lui-même. A quoi l'ami aurait répondu, parait-il, en faisant des excuses et en disant que cet Allemand n'était pas son ami, mais l'ami de sa femme, ce qui a provoqué une explosion de rires dans l'assemblée; explosion qui n'a fait que redoubler, quand Du Brieul a ajouté qu'il n'avait aucun préjugé contre Dreyfus, parceque celui-ci fréquentait son ami, ou plutôt la femme de son ami. Et il a ajouté:

Si tout officier était renvoyé de l'armée, parcequ'il fréquente la femme d'un voisin il y resterait fort peu d'officiers.

Me Labori a entrepris alors Du Breuil et a fait ressortir ce fait, que Du Breuil savait que le visiteur était un attaché allemand, parce qu'on le lui avait dit. Il ne savait pas si c'était un attaché militaire ou civil; il ignorait même son nom. D'ailleurs, toute cette histoire n'a aucune valeur. Un attaché militaire étranger n'a rien à gagner à fréquenter un simple lieutenant comme Dreyfus.

Me Labori a demandé que l'on fit une enquête sur les antécédents du témoin, qui étaient équivoques.

Le prisonnier a manifesté son indignation, pendant la déposition du témoin; il a essayé d'intervenir, mais le colonel Jouaust l'en a empêché, en disant qu'il pourrait s'expliquer, après le témoignage. C'est ce qu'il a fait. Il a demandé que l'on fit une enquête, parce qu'il fallait que l'on sut qui mentait et qui disait la vérité.

Les déclarations du prisonnier ont fait une profonde impression.

Le témoin suivant est le capitaine Vaillant. Il a vu maître Le Blois dans le bureau du colonel Picquart, au commencement de 1896, ainsi que le capitaine Lerond, qui le suivait. Il cite l'ignorance notoire d'Esterhazy, en matière d'artillerie, pour prouver qu'il ne pouvait divulguer ce qui était promis dans le bordereau.

Le capitaine Lerond dépose aussi que Picquart, en octobre 1896, a mêlé Esterhazy à l'espionnage. Le colonel Picquart confronté auec le témoin nie le fait.

Esterhazy est appelé ensuite.

Pas de réponse. La Cour ordonne alors la lecture de son témoignage devant la cour de cassation. Quand la lecture est terminée, Me Labori demande qu'on lise les lettres d'Esterhazy au Président de la République, dans lesquelles, il aurait dit-on menacé, de l'intervention de l'empereur, son souverain, si scandale continuait.

Le général Gonse demande à répondre au témoignage d'Esterhazy devant la cour de cassation. Il déclare, à haute voix, que les déclarations d'Esterhazy, suivant lesquelles il n'était qu'un instrument de l'état major, est absolument une imposture.

Le général parcourt le témoignage d'Esterhazy; il contredit une foule de déclarations. Il déclare que Esterhazy pouvait seul avoir des relations avec le major du Paty de Clam et feu le lieutenant-colonel Henry.

Le général nie absolument avoir eu des relations avec lui.

Le conseil demande que le dossier contenant les documents relatifs à l'enquête sur les relations de Esterhazy et de Du Paty de Clam, enquête instituée par le major Tavernier, au nom des autorités militaires, soit communiqué à la cour et discuté.

Le commissaire du gouvernement, le major Carrière, répond qu'il a consulté à ce sujet les autorités militaires et que sa requête a été refusée.

Le major Carrière ajoute qu'il espère que, dans quelques jours, Du Paty de Clam pourra comparaître devant la cour.

Il ajoute qu'une consultation de médecins doit avoir lieu ce soir, et que l'on pourra annoncer demain quelle en a été le résultat.

L'avocat de la défense soumet alors le général Gonse à un certain nombre de questions sur les relations d'Esterhazy avec l'état-major général.

Le général s'excite, spécialement, quand on lui demande, s'il n'y avait pas une intrigue en faveur d'Esterhazy et s'il n'en faisait pas partie.

"C'est faux, c'est faux" s'écrie le général, et sa façon de s'exprimer prouve bien qu'il était sincère, à moins d'être un très habile comédien.

Cependant le général a été plus d'une fois déconcerté par certaines questions de Me Labori. La voix du témoin était si émue qu'à peine pouvait-on le comprendre.

Enfin, le conseil demande: Pourquoi Esterhazy n'a pas été arrêté, après l'enquête? Le général Gonse répond:

Parce que le général Saussier a jugé prudent de le laisser en liberté.

—Oui, réplique, Me Labori. Mais le général Saussier a dû être trompé par l'état major général.

Cette brusque déclaration, accompagnée d'un geste expressif—ce qui est assez fréquent chez l'avocat, produit une vive sensation, au milieu de laquelle le général reprend sa place, visiblement embarrassé.

Le major Gendron, qui a déposé hier, est rappelé après le général Gonse. Il confirme ses déclarations.

Le général de Boisdeffre bondit à son tour; il se lève et nie énergiquement les accusations d'Esterhazy.

Il ajoute que si ce dernier avait été présent, il l'aurait démenti et traité ses impostures avec le mépris qu'elles méritent.

La cour s'ajourne à 11 h. 40 du matin.

Voici les détails des procédures de la journée:

Le contrôleur Roye, le premier témoin entendu, exprime les impressions que lui a faites Dreyfus; elles sont conformes aux dépositions des généraux qui ont déjà témoigné.

Mais le témoin est incapable de spécifier un fait pour corroborer son opinion.

Le major Dreviel se livre, lui aussi, à une foule d'insinuations de même nature.

Il dit que Dreyfus faisait toujours étalage de son argent et qu'il était irrégulier dans l'exercice de ses fonctions.

Dreyfus réfute les allégations de ces témoins, puis on appelle le major du Chaliet. Il s'étend sur les confidences prétendues de Dreyfus à l'égard de certaines femmes. Il parle aussi du jeu.

Maitre Demange est surpris de ce que le témoin n'ait pas parlé de ces choses devant la cour martiale de 1894.

Le témoin répond:

Quoi! voilà un homme qui est accusé du crime le plus hideux que l'on puisse commettre, et vous croyez que je pouvais m'étendre complaisamment sur des affaires de femmes et de jeu! C'est un nonsens.

Dreyfus réfute brièvement les déclarations de Du Chaliet.

M. DeBreuil qui s'est posé comme un simple particulier, monte sur le banc des témoins.

Il raconte comment il a été introduit à Dreyfus par un certain M. Bobson chez qui, ensuite, il a diné en compagnie de Dreyfus et d'un attaché allemand dont il ne se rappelle pas le nom.

Le témoin a été fort étonné de la familiarité suspecte qui existait entre l'attaché allemand et Dreyfus.

S'apercevant que sa présence les gênait, M. du Breuil a cessé de fréquenter M. Bobson.

Quand ce dernier a demandé pourquoi il avait dit que Dreyfus était l'ami, ou plutôt, l'amant de sa femme, le témoin a demandé s'il avait des preuves de ce qu'il avançait, Bobson a répondu: "Des preuves, j'en ai assez pour faire chasser Dreyfus de l'armée".

Cependant, le témoin n'a pas pu savoir à quoi il faisait allusion, en parlant ainsi.

Maître Labori questionne le témoin sur le caractère de M. Du Breuil; il demande au commissaire du gouvernement s'il a fait prendre des renseignements sur lui par la police de Coutances. Le major Carrière répond: que c'est là une étrange requête.

Me Labori répond: Mais tout est étrange dans cette affaire, et la déposition de ce témoin n'est pas la moins étrange de toutes.

Pressé de déterminer plus clairement quel était cet attaché allemand, M. De Brieul répond qu'il ne sait pas son nom; mais on lui a dit que c'était un attaché de l'ambassade allemande.

Me Labori: Etait ce un attaché militaire?

M. du Breuil: Je ne me le rappelle pas; je ne sais pas; que Me Labori se mette à ma place (rires), et il verra combien il est difficile de se rappeler le nom d'un étranger, qu'on a rencontré, il y a 13 ans.

Me Labori; Si je ne pouvais dire son nom, je ne viendrais pas ici témoigner. Voilà encore un autre témoin à la Beaurepaire, qui ne sait rien et qui vient témoigner contre le prisonnier, sans être capable de spécifier ses allégations. La cour tirera ses conclusions.

Dreyfus proteste avec animation contre la déposition de M. Du Breuil, qui est un Parisien, ami de M. de Beaurepaire. Mais le président l'engage à rester calme; il promet au prisonnier de lui donner l'occasion de répondre. La chance est arrivée bien vite après, et Dreyfus s'écrie: Je ne veux pas parler ici de M. et de Mme Bodson, excepté pour dire que mes relations avec Mme Bodson ont cessé en 1886 ou 1887. Depuis lors, je ne l'ai pas revue. Je veux simplement affirmer que le témoin ment.

Je n'ai jamais dîné chez M. Bodson avec un attaché civil ou militaire. Il faut que cette affaire soit mise au clair.

Ici, il faut produire des faits précis et non des racontars qui ne reposent sur rien. Il faut produire les noms des personnes avec qui l'on dit que j'ai dîné; il faut savoir ici qui ment et qui dit la vérité. (Grande sensation).

Le commissaire du gouvernement—Il faut bien que l'on sache que je dois refuser que l'on entreprenne une enquête comme le demande Me Labori, relativement à M. Du Breuil.

—Me Labori. Le commissaire du gouvernement ne doit pas penser que qui que ce soit ait l'intention de lui manquer de respect. Mais je n'ai jamais reçu l'information que les autorités criminelles de Coutances pussent donner des renseignements intéressants au sujet de M. du Breuil. Si j'écris au procureur de la république il ne me répondra pas, mais si le gouvernement endosse ma requête je m'adresserai au président qui n'est intéressé ici qu'à la démonstration de la vérité. Je lui demanderai d'être l'interprète de cette respectueuse requête. Je sais mieux que qui que ce soit combien est supérieure à la mienne la position d'un commissaire du gouvernement.

Du Breuil ayant appuyé la requête de Me Labori, le colonel Jouaust annonce qu'il la transmettra s'il peut légalement le faire.

Après le témoignage de du Breuil, le capitaine Vaillant dit qu'à la fin de mai 1898 le commandant Lauth est sorti du bureau de Picquart en s'écriant: «Ah! ah! jamais au monde!» Quand le témoin lui a demandé ce qu'il y avait le commandant a répondu: «Il veut que je certifie que c'est l'écriture d'un tel. Je ne certifierai rien du tout.»

Après cet incident, les débats sont redevenus d'une grande monotonie.

Le commandant Lerond, professeur de l'école de guerre, décrit ses relations avec Esterhazy et Picquart. Il raconte comment Esterhazy a suivi les manœuvres d'artillerie en 1894 et en 1896, et touchant à l'enquête subséquente de Picquart pour déterminer si Esterhazy a été l'espionnage.

Le Lycée à Rennes où siège le conseil de guerre jugeant Dreyfus.

D. H. HOLMES.

UNE AUTRE VENTE
Demain, 25 Août.

Toute acheteuse prudente, économe, ne peut se dispenser d'assister à cette avant-dernière de la saison

DE NOS

Ventes Exceptionnelles
DE
COUPONS
COUPONS DE
Soieries, Velours, Dentelles, Rubans, Etoffes pour Robes se Lavant, Etoffes Blanches et Noires.
De même que "ODDS & ENDS" de nos Départements de
Chaussures, Chapeaux, Modes, Tapis et Toiles Cirées, Articles de Fantaisie et Notions.

EXCURSIONS À PRIX REDUITS.

A CHICAGO ET RETOUR	$12.00
A CINCINNATI ET RETOUR	$11.30
A ST-LOUIS ET RETOUR	$10.00
A LOUISVILLE ET RETOUR	$10.00

PAR LA VOIE DE
L'ILLINOIS CENTRAL
SAMEDI 26 AOUT 1899.
RETOUR LIMITE A QUINZE JOURS.
Cette Excursion aura lieu sur les fameux trains LIMITED et FAST MAIL de l'Illinois Central
Bureau pour la Vente des Billets au coin des rues St-Charles et Commune.
15août—11 f

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.
EXCURSION D'ÉTÉ.

LOUISVILLE	$10 00	ALLER ET RETOUR.
ST-LOUIS	$10 00	" "
CINCINNATI	$11 30	" "
CHICAGO	$12 00	" "

BILLETS EN VENTE POUR TOUS LES TRAINS.
Le 26 Août seulement
Limités à 15 Jours à partir de la date de la vente.
Gare, au pied de la rue du Canal. — Bureau de la vente des Billets en ville, 205 rue St-Charles.
JOHN KILKENY, D. P. A.

EXCURSION ANNUELLE
A BON MARCHÉ.
LE 26 AOUT 1899.
PAR LA VOIE DU
—A— —A—
St-Louis, MOBILE & OHIO Chicago,
$10. $12.
Billets limités pour le retour à 15 jours.
SOLIDES, LARGES CHARS VESTIBULES ET CHARS DORTOIRS PULLMAN SERONT FOURNIS A CHICAGO ET A ST-LOUIS SANS CHANGEMENT.
Deux trains rapides quotidiennement.
BUREAUX POUR LA VENTE DES BILLETS:
215 rue St Charles et au pied de la rue Canal
F. E. GUNDRY, D. P. A.
17août—17 au 26

Q & C
POPULAR EXCURSION
AUGUST 26, 1899, to

Cincinnati and return,	$11.00
Louisville and return,	10.00
St. Louis and return,	10.00
Chicago, Ill., and return,	12.00

Through Coaches and Pullman Sleepers. Train leaves at 8:30 a. m. and 7:30 p. m. Tickets and Sleeping Car berths and full details
Ticket Office, St. Charles Hotel.

Phonographes d'Edison, Nouveaux Procédés d'Enregistrement ET FOURNITURES.
Demandez par lettres ou autrement les Catalogues et les Listes.
NATIONAL AUTOMATIC FIRE ALARM CO. OF LA.
Représentant dans le Sud des Phonographes Edison et des Fournitures gros et détail. Edison Building, 614 Gravier
10 août—1m

TOITURES EN ACIER, FER ET GOUDRON,
Manufacturées, Vendues et Construites aux Plus Bas Prix par la
N. O. Roofing & Metal Works
926 à 940 rue Lafayette.
PHONE 1285.

Salon de Lunch et de Crême de Lait
NORMANDIE,
Au coin des rues Douane et Bourbon. Nlle Orléans. Lne. Mme Cécilia Béro, propriétaire.
Les repas aux prix les plus modiques et les mets préparés servis à toutes heures.